



Assemblée communale du 13 décembre 2018

Point 2.3

AMENAGEMENT D'UNE PISTE FORESTIERE LA PERRAUSA

1. Introduction

A l'heure actuelle, un chemin à machines, impraticable aux camions, sert d'accès au massif forestier de La Combert pour le secteur de La Perrause. De ce fait, le stockage et le chargement du bois se fait depuis la route cantonale entre Treyvaux (à la hauteur du terrain de sport) et Le Pratzey. Il y a donc un gros problème de sécurité pour les usagers de la route et pour les personnes qui chargent le bois. De plus, l'accès sur la route cantonale, de ce chemin à machines, n'est plus aux normes ; la distance de visibilité n'étant pas suffisante.

Selon la loi cantonale sur les routes, l'art. 88 al. 2 indique que tout arrêt sur une route doit se faire hors de la chaussée ou, si ce n'est pas possible, sur un tronçon rectiligne. Dans le cas présent, le stockage des bois se fait en sortie de virage, ce qui ne correspond pas à la loi et n'est pas optimal pour la sécurité.

L'art. 101 al. 1 et 3 de la même loi indique qu'il est interdit de stocker des matériaux à moins de 5 mètres, le long des routes publiques. De plus, il est également interdit d'utiliser la chaussée pour charger ou décharger des véhicules, sauf si ce mode de faire est le seul possible en raison de la configuration des lieux.

C'est pourquoi ce projet a été élaboré afin d'ajuster la situation et régler les dangers.



2. Objectifs

Les objectifs sont d'assurer une plus grande sécurité pour les usagers de la route mais également pour les transporteurs de bois. Il y a aussi un intérêt primordial à pouvoir stocker le bois en forêt (aujourd'hui sur le champ) de manière à ce que les camions puissent effectuer le chargement en toute sécurité. En même temps que la réfection de ce chemin à machines en route forestière, des places de parc pour les promeneurs et sportifs du parcours Vita sont prévues.

3. Choix du tracé

Le carrefour, entre la piste à machines actuelle et la route cantonale, doit être déplacé. En effet, la distance de visibilité est insuffisante sur le côté Est. Le déplacement de l'actuelle piste à machines de quelques dizaines de mètres en direction du village de Treyvaux est insuffisant. La pente d'accès sur le champ est trop importante pour éviter le ravinement et le déplacement de matériel sur la route cantonale. De plus, un accès supplémentaire sur la route cantonale n'est pas optimal. C'est pourquoi, le chemin d'accès à la grange (ouest) sera réutilisé sur une partie du tronçon. Il sera élargi, aplani et goudronné.



4. Route

La partie goudronnée sera longue de 105 mètres depuis la route cantonale jusqu'à l'entrée de la forêt où seront réalisées des places de parcs pour les promeneurs et les sportifs qui vont faire le parcours Vita.

A la suite de la route goudronnée, la piste à camions sera composée essentiellement de tout-venant. Sur le haut du tracé, des tranchées seront nécessaires afin de permettre à l'eau de sortir de la route.

Une fois en forêt la route forestière suivra l'ancien chemin à machines, sur une distance d'environ 190 mètres. Une place à tourner (en Y) pour les camions se trouvera à la fin.

Sur les 375 mètres du projet de route forestière, 140 mètres seront à créer et 235 mètres devront être modifiés et adaptés.

Cette desserte forestière sera utilisée par la population uniquement jusqu'aux places de parc. A l'entrée de la forêt, un panneau d'interdiction de circuler sera installé.

La desserte sera utilisée, dans son entier, par l'exploitation forestière et le transport du bois. Elle sera également utilisée par un agriculteur, comme chemin d'accès à un pâturage.

5 Coût de construction

Le devis estimatif de cette route forestière, et des aménagements proposés, se monte à

Coût total	Fr. 162'000.—
Subvention cantonale 50%	Fr. 81'000.—
	<hr/>
Solde à financer	Fr. 81'000.—
	<hr/>

Le solde est réparti entre les deux propriétaires forestiers qui sont l'Etat de Fribourg pour 40% et la Commune de Treyvaux pour 60%.

Ce qui représente pour la commune de Treyvaux un montant de **50'000 francs**.

Ces 50'000 francs seront financés par un prélèvement sur la réserve forestière.

6. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement pour l'aménagement d'une piste forestière La Perrausa.

Proposition de la Commission financière

En sa séance du 19 novembre 2018, la Commission financière propose d'accepter l'investissement pour l'aménagement d'une piste forestière La Perrausa.